



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-318

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 17 décembre 2024, le règlement numéro 2024-318 ayant pour titre « Traitement des élus municipaux » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à fixer l'indexation à prévoir à compter du 1^{er} janvier 2025 en ce qui a trait à la rémunération de base annuelle du maire et des conseillers municipaux.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 18^e jour du mois de décembre de l'année deux mille vingt-quatre.

Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint